

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3811

présenté par

Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« et par conséquent, d'accroître le nombre de formateurs et d'enseignants de la formation professionnelle publique aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif d'accroître le nombre de personnes formées aux métiers de l'agriculture nécessite de renforcer les effectifs de formateurs et d'enseignement de la formation professionnelle publique de ces secteurs. Tel est l'objet du présent amendement.